

Assistant de conservation en charge du secteur adolescents/médiathèque de l'ancienne poste H/F

Assistant territorial de conservation du patrimoine

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Référence : 2025-VERSAILLES-218

Localisation du poste : Versailles(78000)

Direction concernée

AFFAIRES CULTURELLES

Domaine d'activité

Bibliothèques

Service concerné

BIBLIOTHEQUE

Catégorie du poste

B

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Sous l'autorité de la responsable de la médiathèque de l'Ancienne Poste - Heure Joyeuse, le chargé des collections et de la médiation culturelle du secteur adolescents :

Missions principales :

- Gère en propre les acquisitions du fonds de romans pour les 13-16 ans et de documentaires dans des domaines à définir.
- Gère en propre les acquisitions de bandes dessinées et de mangas pour les 13-16 ans.
- Assure la médiation des collections auprès des publics adolescents à la bibliothèque et hors les murs (bibliothèque et collèges).
- Participe à la programmation culturelle ainsi qu'à l'organisation et à l'animation des actions culturelles
- Participe à la politique du retour : manutention et rangement des documents issus de la boîte de retour et du « retour-partout »
- Services dans les espaces publics

Missions ponctuelles :

Toute tâche nécessaire demandée selon les nécessités du service, notamment les remplacements dans les bibliothèques des quartiers

Votre profil

Formation

Formation - Accès au poste :

Niveau III (Bac+2, DUT, formation bibliothécaire) idéalement DUT Métiers du livre

Expérience antérieure souhaitée :

Compétences :

- Connaissances de base de l'outil informatique
- Connaissance de base sur les bibliothèques

Qualités recherchées :

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe
- Méthode
- Sens de l'organisation
- Habileté manuelle
- Sens de l'accueil du public
- Sens de la communication
- Curiosité intellectuelle

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

37h du mardi au samedi à partir du 1er août 2022

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 12 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)